

Le 28 septembre 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 septembre 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORÉ, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT, Mme LATEB, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, Mme LOEMBÉ

Membres représentés :

Mme BASSEZ par Mme MERSALI-LALOUPO, Mme BOYAU par Mme MATHONNAT, M. LAURENT par M. BANBUCK, M. GIBLIN par Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE par M. TRAORÉ, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEAU par M. PIARD, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, M. WEBER-GUILLOUET par Mme MORGANT, Mme KHABBAZ par Mme LOEMBÉ

Membres absents :

M. REISSER

Secrétaire de séance :

Mme MATHONNAT

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Ce rôle revient au Groupe Socialistes et apparentés. Il m'a été proposé la candidature de Paule MATHONNAT. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2017. Y a-t-il des observations ?

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Page 7, en fin de paragraphe, au lieu de « Votre capacité », il serait préférable d'inscrire « Votre incapacité ». Je voulais dire « incapacité » et non « capacité ». Cela change tout. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le procès-verbal est adopté. Nous passons au rapport n° 63.

N° 2017-063. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET D'UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2017

Didier ROUSSEL, Maire adjoint chargé des questions relatives à la culture, à la coopération décentralisée, au numérique, aux technologies de l'information et de la communication (Groupe Mouvement Républicain et Citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'attribuer une subvention à la Fondation de France dans le cadre d'une action de solidarité nationale. En effet, aucun de nous n'ignore le drame climatique qui a frappé les Antilles il y a quelques semaines. Après avoir été climatique, ce drame est devenu un drame humain. C'est pourquoi la Ville du Kremlin-Bicêtre a décidé de participer à cet effort national à hauteur de 50 centimes par habitant, ce qui porte le montant de cette subvention à 12 935 €. Je vous demande évidemment d'approuver sans réserve cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous approuvons fortement l'initiative prise par la Municipalité de soumettre cette délibération au vote du Conseil. Nos compatriotes des deux îles les plus touchés par le cyclone, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, comme vous l'indiquiez, sont dans une détresse matérielle et psychologique telle que le geste qui nous est proposé est sans commune mesure avec les besoins de la population. Avez-vous connaissance de familles kremlinoises qui auraient vécu des moments d'angoisse dans l'attente des nouvelles de leurs proches ? Ont-elles à déplorer des proches qui seraient blessés ou des dommages particuliers ? Comme je vous l'ai dit, au Groupe MODEM et centristes, nous voterons évidemment pour.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Didier ROUSSEL, Maire adjoint chargé des questions relatives à la culture, à la coopération décentralisée, au numérique, aux technologies de l'information et de la communication (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur Aubague, à ce stade, je n'ai pas eu de demandes de la part de Kremlinois qui auraient de la famille ou qui auraient été eux-mêmes sur place. Je ne manquerai pas de vous tenir informé si le cas se présente.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est un tel drame et une telle situation que l'on découvrira certainement des choses dans les prochaines semaines. Cette délibération permet une nouvelle fois, s'il en était nécessaire, de prouver les valeurs de solidarité qui sont celles du Kremlin-Bicêtre, de notre Ville et surtout aux moments les plus difficiles, comme c'est le cas aujourd'hui avec l'ouragan Irma aux Antilles. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 64.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. L'association Coup de Pouce, avec laquelle la Ville a un partenariat depuis 2004 dans le cadre de la mise en place des clubs Coupe de Pouce Clé (club de lecture et d'écriture) pour les élèves de CP, constitue un dispositif pertinent de prévention précoce de la rupture scolaire. Cette association a également développé un nouveau dispositif venant en aide aux élèves de CE1 concernant la lecture, l'écriture et les mathématiques (Clém). Ces clubs s'adressent à des enfants de CE1 fragiles dans les apprentissages et qui ont besoin d'une stimulation complémentaire à celle de l'école pour réussir en mathématiques. Ce dispositif offre aux enfants des activités créatives et stimulantes en lien avec les mathématiques qui favorisent le développement de leurs compétences et renforcent leur engagement dans les apprentissages. Cet accompagnement périscolaire adapté peut s'avérer essentiel afin de les aider à prendre confiance en eux et leur permettre de prendre du plaisir à apprendre. De plus, les Clém favorisent l'implication des parents qui, par ce soutien, trouvent de nouveaux moyens pour accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages à la maison.

Forte de l'expérience de plusieurs années dans la mise en œuvre du dispositif Coup de Pouce dédié aux élèves de CP ayant des fragilités en lecture et écriture, et au regard des résultats très positifs faits chaque année puisque nous pouvons encore cette année nous féliciter de cette belle réussite car plus de 90 % des enfants bénéficiant des clubs Coup de Pouce Clé n'éprouvent plus de difficultés de lecture et d'écriture, la Ville souhaite s'engager pour 2017-2018 dans la mise en place des clubs Coup de Pouce Clém en partenariat avec l'association Coup de Pouce.

L'objectif est de créer un club Clém dans chacune des écoles élémentaires et deux à l'école Charles-Péguy au vu de leur effectif plus important. Les clubs auront lieu trois soirs par semaine, après la classe, et seront constitués chacun de cinq enfants choisis par l'enseignant. Les encadrants sont formés par l'association Coup de Pouce. Chacun des clubs dispose d'une mallette pédagogique.

La Ville a été retenue par l'association Coup de Pouce afin de bénéficier d'un fonds d'amorçage pour l'année 2017-2018. Celui-ci s'élève à 3 000 euros par club et sera versé après présentation des justificatifs durant l'été 2018. Je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, on ne peut qu'être d'accord avec les délibérations qui profitent aux élèves kremlinois. Celle-ci, même si elle est insuffisante et même si nous savons que la commune ne doit pas se substituer à l'Éducation Nationale, permettra malgré tout de contribuer à aider certains élèves en difficulté. On retrouve ce dispositif un peu partout, sous des formes et appellations différentes. C'est tant mieux pour les élèves. Nous soutiendrons toujours les initiatives allant dans le bon sens, celui du progrès. C'est pourquoi le Groupe MODEM et centristes votera pour cette délibération. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je tiens à vous remercier tous pour ce vote positif. Sachez que cette demande a été faite par les enseignants et par les parents qui ont été très satisfaits de la première initiative du club Coup de Pouce Clé. Je tiens vraiment à vous remercier. C'est en effet un apport très positif pour nos enfants.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je voudrais apporter une précision par rapport au propos de M. Hassani. Si on peut se féliciter *a priori* d'une unanimité sur ce rapport, mais, dans votre propos, comme d'habitude, vous avez dit que c'était insuffisant. J'aimerais que vous puissiez qualifier l'insuffisance évoquée au début de votre propos. Les moyens mis en œuvre à travers ces Coups de Pouce permettent de répondre au souhait de l'Éducation Nationale au regard de la situation dans nos écoles. Sans se substituer à l'Éducation nationale, c'est un renfort supplémentaire qu'apporte la Ville. Je ne crois pas que notre dispositif fasse preuve d'une carence ou d'une insuffisance quelconque en la matière. Nous essayons de proportionner régulièrement au regard des besoins qui nous sont présentés par l'Éducation Nationale. La détection des enfants en fragilité se fait en effet par l'Éducation Nationale et non par les services de la Ville. Nous répondons ainsi à la demande de l'Éducation Nationale.

Je voudrais rétablir autre chose. Vous avez évoqué l'idée que ce type de dispositif se faisait dans de nombreuses communes sous des appellations différentes. Le dispositif Coup de Pouce est très particulier. Il n'existe pas dans beaucoup de communes. Il n'est pas exact de dire qu'il existe dans toutes les communes. Je veux rétablir ce fait. Avec Coup de Pouce, il y a un adulte pour cinq enfants. Les moyens mis en œuvre sont très importants. C'est la raison pour laquelle je me permettais de revenir sur votre propos préliminaire concernant l'insuffisance.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Nous ne nous sommes pas compris. J'ai dit qu'il y a toujours davantage à faire pour les enfants en difficulté. Je ne dis pas que ce que vous faites est insuffisant. Je dis simplement que l'on peut faire beaucoup plus. Le système Coup de Pouce n'a pas été créé en 2004. Il a été créé sous une autre appellation en 2003 par des animateurs qui ont eu du mal à obtenir des subventions. L'idée a été reprise sous une appellation différente par la Mairie. Vous avez créé le système Coup de Pouce en 2004. J'étais enseignant à Charles-Péguy. Je me souviens très bien de l'histoire. Peu importe.

Dans de nombreuses communes, on aide les enfants en difficulté d'une manière ou d'une autre. Vous avez décidé de créer Coup de Pouce Clém. Très bien. Je dis bravo. De toute façon, cela aidera les enfants en difficulté. C'est l'objectif initial et final. Pour le reste, il suffit de consulter Internet pour trouver des centaines d'associations qui aident les enfants en difficulté sous des formes différentes. C'est ce que je voulais dire. C'est quelque chose de très bien, mais ce n'est pas extraordinaire. Beaucoup de personnes le font dans beaucoup de mairies et avec beaucoup d'associations.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je voudrais juste ajouter que cela n'a pas été créé en 2004. Nous l'avons mis en place en 2004. Cette association existe depuis un moment. Nous travaillons avec elle depuis 2004.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Excusez-moi, je reprends la parole. Je me souviens. Il s'agissait d'animatrices qui travaillaient à Charles-Péguy et Benoît-Malon. Elles avaient créé une structure d'aide aux élèves en difficulté. Elles avaient demandé une subvention. Elles n'avaient pas assez d'argent pour travailler. Elles ont laissé tomber. Le projet a été récupéré peut-être par une autre association qui a aussi demandé des subventions à la Mairie. La Mairie a accordé des subventions à cette nouvelle association. Bref, entre 2002 et 2004, il y a eu quelque chose qui n'était pas très clair. Peu importe. Ce n'est pas le propos de ce soir.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce n'est pas une association locale. C'est une association nationale. Cela n'a rien de local.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

En 2003, à Benoît Malon, il y avait une prise en charge des élèves en difficulté.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je suis d'accord. Mais on peut remonter très loin. Dans les années 80, j'ai créé une association.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

De 2003 à 2004, ce n'est pas une longue durée. Il y a une année.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je veux dire que, depuis très longtemps, des associations sont actives sur le terrain. J'en ai moi-même créé une dans les années 80. Je venais en aide aux enfants scolarisés à Benoît Malon.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

C'est ce que j'ai dit il y a un quart d'heure.

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

En l'occurrence, c'est quelque chose de différent. C'est une association au niveau national qui fait des choses remarquables, comme M. le Maire vous le dit. Une personne est formée en matière pédagogique pour encadrer cinq enfants. C'est vraiment individuel. Il y a un intervenant pour cinq enfants. La réussite de ce dispositif réside dans le concept en lui-même. Ce n'est pas ce que fait une association. J'en ai tenues. Vous en connaissez. Il n'y a pas un intervenant pour cinq enfants. Il n'y a pas non plus les mêmes moyens. En l'occurrence, il y a une mallette pédagogique. Ce que nous faisons est magnifique. Derrière tout cela, il y a un coût pour la Ville. Nous allons voter le budget en décembre. Dans ce budget, ces dépenses sont inscrites. Vous dites que c'est magnifique. Mais allez-vous voter ce budget ? On peut toujours faire plus, mais la politique se fait en globalité, elle ne se fait pas partiellement. Je voulais seulement signifier que, pour nos enfants, c'est quelque chose de formidable. C'est vraiment exceptionnel. Beaucoup de villes ne le mettent pas en place, contrairement à ce que vous dites, Monsieur. Mais nous allons peut-être passer au point suivant.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

M. Hassani aura l'occasion de relire le début de son intervention quand nos débats seront transcrits. Vous avez bien utilisé le mot « insuffisance ». Mais, comme chaque fois, vous avancez des choses, puis vous essayez de revenir dessus et de corriger quand vous vous apercevez que nous relevons vos propos qui veulent toujours créer le doute.

Sur ce que vous soulignez concernant 2003 et 2004, il se trouve que j'étais bien placé puisque j'étais l'adjoint en charge du secteur. Je me rappelle tout particulièrement de cette période en tant que premier adjoint. Il ne s'est rien passé d'exceptionnel, contrairement à ce que vous voudriez laisser entendre. Depuis toujours et comme elle continue à le faire aujourd'hui, la Ville avait des études surveillées. C'est ce qui prévalait et qui continue à prévaloir. Il y a une différence depuis 2016 : nos études sont gratuites afin de permettre à tous les enfants d'y être accueillis et de créer ainsi les conditions de la réussite scolaire. Toutes les communes ne le font pas, malgré ce que vous voudriez laisser entendre sur le fait que ce que l'on fait est assez classique et que toutes les villes feraient exactement la même chose. Eh bien, non. Et nous le revendiquons. Et nous arriverons à le prouver avec les échelles de comparaison qui existent par rapport aux autres communes.

En 2003-2004, il y avait effectivement une association d'aide aux devoirs. Elle intervenait sur le périmètre de Benoît Malon. Elle n'intervenait pas dans l'aide aux devoirs à l'école. En tant qu'enseignant, vous devriez bien vous en souvenir pour les raisons que nous connaissons de partage des locaux. L'association intervenait dans des locaux mis à disposition par la Ville. Nous avons aidé cette association. À la même période, nous avons ouvert le Centre social, le Centre d'animation Aimé-Césaire. À l'époque, nous avons demandé à l'association qu'elle puisse faire l'aide aux devoirs dans les locaux qui se prêtaient à ce type d'activités, c'est-à-dire le Centre social. L'association y a participé pendant un moment. Elle a connu des hauts et des bas. Il était compliqué pour une association comme celle-ci de

trouver et de maintenir en permanence un réseau de bénévoles pour assurer la pérennité de l'activité. Mais il ne s'agit pas d'un problème pour lequel la Ville n'aurait pas voulu soutenir financièrement cette association.

En 2004, nous avons mis en place les clubs Coup de Pouce tout en maintenant l'activité de l'association d'aide aux devoirs qui continuait à intervenir dans les locaux du Centre social. Il y avait donc un dispositif pour les études surveillées et les clubs Coup de Pouce qui ont permis de sécuriser la question de l'accompagnement des scolaires. Ne reposer que sur un réseau de bénévoles devenait de plus en plus difficile. Assurer la pérennité d'une activité est une difficulté que rencontrent de nombreuses associations aujourd'hui. Geneviève El Malki pourrait vous en parler du fait des relations qu'elle entretient avec les associations. Beaucoup s'interrogent aujourd'hui non seulement sur les questions financières, mais sur le fait de trouver le volume et le volant de bénévoles permettant de maintenir les activités. C'est ce qui s'est réellement passé en 2003 et 2004. Ce n'est donc pas du tout la Ville qui aurait mis en péril une association. Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé à l'unanimité. Merci. Nous passons au rapport n° 65.

N° 2017-065. ÉCOLE PRIVÉE JEANNE-D'ARC : NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Au regard de la loi, les communes doivent verser une contribution de participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État. Cette participation communale est déterminée en fonction des dépenses de fonctionnement de l'enseignement public. Aussi, l'école privée Jeanne-d'Arc, située sur notre Ville, a signé avec l'État un contrat d'association par lequel l'État prend en charge la rémunération des enseignants. Plusieurs conventions successives ont été conclues avec l'organisme gestionnaire de l'école privée Jeanne-d'Arc, dont la dernière a été signée en 2014.

Cette convention détermine les modalités de participation communale pour les charges de fonctionnement de l'école élémentaire. À ce titre, en 2014, le montant alloué par la Ville s'élevait à 922 euros par élève kremlinois scolarisé en élémentaire. Il convient désormais de déterminer le montant de la participation communale et de signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans allant jusqu'à fin 2019. La nouvelle convention soumise à votre approbation propose donc une participation à hauteur de 933 euros par élève kremlinois scolarisé à l'école élémentaire. L'indexation de cette contribution par élève est fixée sur l'évolution du point d'indice de la fonction publique qui a évolué de 1,2 % en 2017. Je vous demande par conséquent de bien vouloir approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe MODEM et centristes*)

Monsieur le Maire et chers collègues, nous nous félicitons de l'existence d'un établissement privé sous contrat avec l'État dans notre commune. Il offre une diversité sur la Ville aux habitants. Il permet surtout le choix aux parents qui souhaiteraient effectivement scolariser leurs enfants dans un établissement de ce type. Nous sommes très attachés à l'école Jeanne-d'Arc et à cette diversité. Nous voterons évidemment pour la délibération que vous proposez ce soir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Zohra veut-elle rajouter quelque chose ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 66.

N° 2017-066. APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT » MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE RELATIF AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET À L'AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS

Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, le Fort, les Barnufles et Les Glacis (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Le titre de la délibération est très complet. J'ai préparé quelques lignes. Je vais vous les donner. Cela vous apportera quelques explications par rapport à cette subvention CAF. La Ville du Kremlin-Bicêtre mène une politique éducative ambitieuse et active afin d'offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public. Cette politique se développe et s'enrichit d'année en année de l'expérience et de la concertation de tous les partenaires de la vie locale. L'ensemble des actions est coordonné dans le cadre du projet éducatif territorial. Les accueils de loisirs éducatifs offrent un environnement propice à l'épanouissement des enfants en proposant notamment des activités ludiques, éducatives et sportives, des sorties culturelles et scientifiques. La Ville permet ainsi aux équipes d'animation d'assurer une continuité éducative et de développer des projets innovants.

De plus, la Ville offre une ouverture et un accès à tous, favorisant la mixité sociale en accueillant les enfants sans aucune restriction aux activités périscolaires et extrascolaires. Cet accès passe par la mise en place d'outils financiers adéquats, comme la tarification adaptée grâce au quotient familial qui permet de fixer la contribution de chaque famille. Ainsi, le montant de la participation des familles est toujours inférieur au coût réel de la prestation. Dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne soumet à la Ville les nouvelles conventions qui ont pour objectif de définir les modalités de financement et d'éligibilité au versement de la prestation de service et de l'aide spécifique rythmes éducatifs, pour le périscolaire et l'extrascolaire, les accueils de loisirs sans hébergement élémentaires et maternels.

Le financement des accueils de loisirs sans hébergement concerne les accueils des enfants kremlinois ou scolarisés dans les écoles de la Ville qui fréquentent les structures de la Ville lors des accueils périscolaires, des nouvelles activités périscolaires et pendant les accueils extrascolaires. Ces conventions décrivent l'ensemble des dispositifs applicables dans le cadre de la prestation de service et de l'aide spécifique rythmes éducatifs, ainsi que les engagements respectifs de la Caisse d'allocations familiales et de la Ville. Les conventions de financement sont conclues pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. Je vous remercie d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 67.

N° 2017-067. APPROBATION DU RAPPORT 2016 DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL-DE-BIÈVRE 2015-2020

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, il s'agit, comme chaque année, du rapport annuel du contrat de ville qui nous lie notamment à l'ancienne Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre et, maintenant, à l'Établissement Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Chaque année, nous avons à émettre un avis sur ce rapport annuel qui présente la programmation financière 2016 du contrat de ville à l'échelle du Val-de-Bièvre, les actions et les dispositifs au service de la Politique de la Ville, ainsi que les modalités de gouvernance de cette politique.

J'attire votre attention sur la vigilance du Kremlin-Bicêtre quant au niveau d'engagement des différents partenaires de ce contrat de ville. La Région Île-de-France a significativement diminué en 2016 et 2017 son engagement. L'État a quant à lui décidé le 20 juillet dernier, par un décret, de supprimer plusieurs millions d'euros (de mémoire, environ 46 millions d'euros ont été sortis du budget 2017 de l'État) sur les programmes de la Politique de la Ville et sur les programmes intégration et nationalité. Cette annulation de l'État entraîne pour le Val-de-Marne une baisse de 630 000 euros des crédits Politique de la Ville qui étaient alloués.

Il s'agit donc d'émettre un avis favorable sur ce rapport qui retrace le travail conduit autour de la Politique de la Ville en 2016. Il s'agit aussi de rester évidemment vigilant quant au devenir de ces dispositifs qui sont utiles pour un certain nombre de nos concitoyens qui traversent des difficultés ou qui sont dans le besoin. À travers des actions et des financements Politique de la Ville, ils peuvent bénéficier d'un soutien, d'un accompagnement et d'une aide qui leur sont très précieux. Je vous remercie d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire et chers collègues, ce document de 43 pages nous a été assez rébarbatif à la lecture. Il est écrit dans un langage que je qualifierai d'administratif. Il est truffé d'acronymes qui ne sont pas toujours explicités. Je ne vais pas vous dire que je n'ai rien compris. J'arrive quand même à suivre, mais ce n'est pas toujours facile. Comme l'a dit notre collègue Estéban Piard, le Val-de-Bièvre a disparu aujourd'hui au profit du T12. Pour notre part, nous considérons que ce contrat de ville a été fait par une équipe qui n'arrive pas à associer tout le monde et avec laquelle nous ne partageons pas les mêmes orientations. J'ignore s'il est possible de s'abstenir sur l'émission d'un vote favorable. En tout cas, nous souhaitons nous abstenir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le mieux est de ne pas prendre part au vote. On peut être favorable, défavorable ou ne pas prendre part au vote. C'est plus simple. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, quelques éléments de réponse. D'une part, ces contrats de ville ont été renouvelés en 2015 pour une période allant jusqu'à 2020. Je crois savoir que, dans l'ex-CAVB, en 2015, des maires, qui sont de vos amis et qui ne sont pas nécessairement du même bord politique que le nôtre, ont approuvé ou leurs villes se sont pleinement inscrites dans ce contrat de ville à l'échelle du Val-de-Bièvre. Le contrat de ville datant d'il y a deux ans et expirant en 2020, il sera évidemment renouvelé. L'objectif est d'arriver à un contrat de ville unique à terme à l'échelle du T12. Aujourd'hui, nous fonctionnons avec les anciens contrats de ville qui ont été contractualisés avant la création officielle de la Métropole du Grand-Paris. Au-delà des étiquettes politiques, des acronymes ou des termes employés dans le rapport, il me semble que l'essentiel est de se concentrer sur les financements que nous avons obtenus pour le Kremlin-Bicêtre et, plus largement, pour les autres à l'échelle du contrat de ville. Nous continuerons à nous battre

dans ce sens de telle sorte que perdurent les actions qui nous sont chères pour la vie des quartiers et pour le soutien aux Kremlinois.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 3 (*Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé. Je vous propose que nous fassions une présentation générale des rapports n° 68 et 69, l'un entraînant l'autre.

N° 2017-068. ADAPTATION DU STATIONNEMENT PAYANT DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET FIXATION DU BARÈME TARIFAIRE

N° 2017-069. CONVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Ibrahima TRAORE, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces (*Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche*)

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la dépénalisation du contrôle du stationnement payant de surface prévue par la loi MAPTAM donne aux collectivités territoriales, à partir du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence leur permettant une gestion complète de leur politique de stationnement. Ainsi, la dépénalisation du stationnement payant a modifié la nature du caractère payant du stationnement. En effet, l'utilisateur ne réglera plus un droit de stationnement, mais une redevance d'utilisation du domaine public. Il devra s'acquitter d'un paiement appelé « forfait post-stationnement » (FPS).

La prochaine mise en place de la dépénalisation du stationnement au 1^{er} janvier 2018 nécessite de reprendre la qualification du titre de stationnement en redevance et d'en revoir le barème tarifaire en instituant le forfait post-stationnement. Le FPS doit couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à la collecte des produits de redevance. En effet, les nouvelles missions sont à prendre en compte dans la gestion du stationnement payant (recrutement d'un agent pour le traitement des FPS et des recours, modernisation des équipements, acquisition d'un logiciel de gestion adaptée). La Ville ne souhaite pas externaliser ses nouvelles missions afin de conserver une gestion de proximité du stationnement payant sur voirie, comme c'est actuellement le cas avec la délégation de service public (DSP). Aussi, la DSP actuelle continuera sans modification jusqu'à son terme et les agents municipaux auront la charge du contrôle et de la gestion des missions liées à cette réforme.

En revanche, la Ville signera une nouvelle convention obligatoire avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour le recouvrement du FPS.

Il a été décidé de partir sur un FPS unique sur la ville ne modifiant pas le temps limite de stationnement. Cette mesure permettra de modifier les tarifs actuels uniquement sur cette période complémentaire. L'avantage d'un tarif unique permet aussi de conserver le tarif spécifique pour les résidents et le forfait journalier du dimanche, quelle que soit la zone de stationnement. En effet, le FPS s'appliquera dans ce cas aux seuls usagers ne s'étant pas acquittés de leurs droits à l'horodateur.

Pour déterminer le montant du FPS qu'elle souhaite appliquer, la Ville du Kremlin-Bicêtre doit aussi tenir compte des barèmes tarifaires mis en place dans les villes limitrophes, notamment la Ville de Paris, afin d'éviter un report qui favoriserait le stationnement de véhicules parisiens sur notre territoire. Pour rappel la Ville de Paris a fixé deux

montants de FPS (35 euros pour les arrondissements périphériques et 50 euros pour les arrondissements centraux). Il apparaît donc important de ne pas dépasser le montant qui sera appliqué par la Ville de Paris sur les arrondissements périphériques, soit 35 euros.

Étant donné ces éléments, il est proposé de fixer notre montant de FPS à 35 euros afin d'assurer que la mise en place de cette réforme n'ait pas d'incidence sur le budget communal et d'éviter un effet de report des véhicules en provenance des arrondissements périphériques de Paris.

Je fais le lien avec le rapport n° 69 qui nous oblige à conventionner avec l'ANTAI pour le traitement des FPS. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Nous sommes d'accord avec le montant du forfait post-stationnement proposé, mais pas avec le reste. Nous estimons qu'il est impossible de parcourir toutes les rues de la ville en l'espace d'un quart d'heure afin de rendre ces nouvelles dispositions égalitaires et applicables à tous. Nous sommes d'accord avec un stationnement payant et une redevance pour dépassement, mais nous ne sommes pas d'accord avec des mesures qui, à nos yeux, portent atteinte aux petits commerçants de la ville tout en favorisant le centre commercial Okabé qui, lui, par ses mesures tarifaires et psychologiques reste le seul à en tirer les avantages. Nous voterons contre la délibération n° 68.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je n'ai pas bien compris l'intervention. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nadia MERSALI (Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche)

Bonsoir. Mon intervention sera très courte. Je ne comprends pas votre question. Je ne comprends pas votre affirmation. Nous ne parlons pas ici d'une décision de la municipalité, mais de l'application d'une loi.

Ibrahima TRAORE, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces (Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche)

Monsieur Aubague, j'ai du mal à comprendre votre intervention. Vous êtes d'accord pour le forfait post-stationnement qui est dans le rapport n° 68, mais vous ne voterez pas le rapport n° 68. Je ne comprends pas. Ou vous êtes pour l'application de la loi et du forfait post-stationnement à 35 euros, comme vous l'avez dit, ou vous ne l'êtes pas. On ne peut pas avoir deux poids, deux mesures.

Concernant ce que vous essayez d'affirmer sur le fait que nous allons pénaliser les commerçants, si vous avez bien lu la note et si vous prenez en compte la situation de notre ville, ce forfait post-stationnement va inciter à la rotation des véhicules. C'est important pour les commerçants.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Bernard Aubague, rien ne change sur la politique tarifaire en matière de stationnement. Nous sommes bien d'accord ? Les tarifs restent identiques à ceux qui existent aujourd'hui. J'ai entendu dans votre propos que vous étiez d'accord pour le stationnement payant. Heureusement, puisque c'est la majorité précédente, dans les années 90, qui a rendu le stationnement payant dans la ville. Mais, comme vient de vous le rappeler Ibrahima Traoré, nous délibérons ce soir sur le montant du forfait post-stationnement. C'est principalement l'objet de la délibération. Ce FPS remplace ce qui existait avant, c'est-à-dire les amendes de police. Il s'agit en l'occurrence de la dépénalisation du stationnement. On ne peut donc plus parler d'amende de police. Ceux qui ne payaient pas le stationnement avaient précédemment comme sanction une amende de police. Dorénavant, il s'agira d'un forfait post-stationnement. Mais nous n'avons touché à rien d'autre concernant la politique tarifaire, très orientée au bénéfice des Kremlinois. Je rappelle que les montants sont, me semble-t-il, de 80 centimes par jour et de 14 euros par mois pour les résidents kremlinois. Nous passons au vote du rapport n° 68.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29

Contre : 5 (*Nadia CHIBOUB, Saïd HASSANI, Bernard AUBAGUE, Colette KHABBAZ, Rose-Marie LOEMBÉ*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au vote du rapport n° 69.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport n° 69 est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 70.

N° 2017-070. RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons à la modification du tableau des effectifs. Il vous est proposé une modification sur trois postes de manière à permettre la promotion d'agents municipaux à la suite de la réussite à des concours. Il vous est proposé de transformer 2 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe en 2 postes d'agent de maîtrise ; et un post d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe en un poste d'assistant de conservation. Il est entendu que les 3 postes seront créés et que les postes qui ont servi à la transformation seront supprimés au tableau des effectifs (2 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe et le poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe). Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS EFFECTUÉES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le Conseil a pris acte du compte rendu des décisions que j'ai effectuées en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

La décision n° 22 concerne un contrat passé entre la Ville et M. Canville pour la réalisation et la mise en page du programme des Estivales Kremlinoises. La décision n° 63 concerne un contrat passé entre la Ville et la société Garden Service pour le désherbage mécanique des voiries. Vous vous faites très souvent le chantre du service public et du fait que le travail soit effectué par des agents publics. En l'occurrence, nous ne comprenons pas que vous fassiez appel à de la sous-traitance pour des services qui pourraient, à notre connaissance, être effectués par les services municipaux.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Aubague, il n'y a rien de nouveau. Je vais vous redire ce que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire régulièrement dans le cadre des décisions que nous prenons sur les ressources humaines ou dans le cadre du budget. Tous nos services sont organisés en régie municipale. Nous en sommes fiers en matière de gestion et d'efficacité du service public. Pour autant, pour certaines missions qui peuvent avoir un caractère très ponctuel, la bonne utilisation de la dépense publique n'amène pas à devoir structurer des services municipaux de manière pérenne. Le désherbage,

c'est un peu comme la tonte. Dans les précédentes décisions passées en mai ou juin, il y avait aussi un marché public pour la tonte. Il est en effet inutile d'organiser et de dimensionner un service sur des activités saisonnières.

Concernant le rapport n° 22, il s'agit de création. Et il faut en effet faire appel à de la création spécifique. Nous n'avons pas obligatoirement toutes les ressources en interne au niveau des services municipaux. Madame Morgant, vous avez une question sur ces rapports ?

Léa MORGANT (Groupe Divers Droite Opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Pourriez-vous préciser le n° 64, concernant le recours devant le Conseil d'État ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je la lis pour le public. Il s'agit de la désignation du cabinet Horus Avocats, représenté par M. Éric Bineteau, pour former un recours auprès du Conseil d'État (décision n° 2017-011). C'est lié à une décision de l'État sur l'arrêté de catastrophe naturelle qui remonte, de mémoire, à 2006 concernant le quartier pavillonnaire du côté de Bergonié. Nous contestons la décision de l'État qui ne veut pas prendre en compte les aspects de catastrophe naturelle liée à la sécheresse à l'époque, alors qu'il y avait eu une reconnaissance à ce titre pour d'autres communes. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé ce recours auprès du Conseil d'État. Y a-t-il d'autres demandes ? Non. Le Conseil prend acte.

Les vacances de la Toussaint ne nous permettent pas d'organiser dans de bonnes conditions un Conseil municipal rapidement. En effet, nous envoyons les dossiers 15 jours à l'avance. De ce fait, le prochain Conseil municipal aura lieu dans la soirée du jeudi 23 novembre. Malgré les incertitudes, nous présenterons le vote du budget, comme chaque année en décembre. Nous présenterons donc le budget 2018 au vote du Conseil municipal de décembre. Le 23 novembre, nous tiendrons le Débat d'Orientations Budgétaires sur les orientations que nous proposerons au Conseil municipal pour 2018. Le Conseil municipal est clos. Merci et bonne soirée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 21 heures 30.